

## **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner** : section 32 Parcelle 494/112 - superficie 686 m<sup>2</sup> : vente SOVIA – Sarl OLISTER

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Avec comme double objectif la maîtrise des dépenses énergétiques et le respect de l'environnement

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la mise en place de 3 horloges astronomiques pour permettre les coupures nocturnes et décide de suspendre l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin

## **LIGNE DE TRESORERIE : RENOUELEMENT**

Après avoir pris connaissance des conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie et en fonction des dépenses prévisionnelles 2019, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas renouveler la ligne de trésorerie pour l'année à venir

## **DIVERS**

Point sur l'avancement des différents chantiers en cours

Répertoire Electoral Unique (REU) : composition de la commission de contrôle

Passage des Pères Noël : le 1er décembre

Fête des Anciens : 20 janvier

Illuminations de Noël : limitées (uniquement devant la salle du Temps libre et près de l'Eglise)